

**Avril 2007**  
**n°2**

## Sommaire :

- *Agenda de l'UNCLLAJ*
- *La garantie des risques Locatifs*
- *L'assemblée générale du 6 février 2007*
- *Les groupes de travail*
- *L'UNCLLAJ et son activité*
- *Les CLLAJ et Services Logement*
- *Le flash*
- *Le développement d'associations*
- *Quelques pistes*

## Agenda

- Prochain conseil d'administration le 21 mai 2007 à Paris
- Prochaine rencontre nationale des CLLAJ et services logement le 25 septembre 2007.

## LA GARANTIE DES RISQUES LOCATIFS

(extrait du site du Ministère)

**Le ministre de la Cohésion sociale Jean-Louis Borloo a annoncé la création d'une "garantie des risques locatifs" pour tous et un crédit d'impôt pour les ménages non imposables ayant recours à des services à la personne. La Garantie des risques locatifs (GRL), qui a fait l'objet d'une convention signée entre l'Etat et les partenaires sociaux est un dispositif destiné à "faciliter l'accès au logement**

**pour tous"**

La GRL doit favoriser l'accès et le maintien dans un logement locatif à des ménages discriminés à bas revenus et doit aussi permettre la mise en location de nouveaux logements en garantissant le paiement des loyers auprès des propriétaires.

- La GRL est destinée aux locataires titulaires de CDD, aux travailleurs à temps partiels, aux jeunes en formation, aux étudiants, aux employés de maison, et aux jeunes fonctionnaires. Soit un public plus élargi par rapport à l'actuel système « locapass ».

- La GRL permettra d'indemniser les propriétaires en cas d'impayés du locataire, intervenant à tout moment pendant la durée du bail, avec une prise en compte de 24 mois maximum d'impayés de loyers. Pendant ce temps, la situation du locataire sera examinée afin qu'elle puisse être régularisée, et un suivi social sera mis en place pour les locataires les plus en difficulté.

- La GRL est financée par le 1% logement et l'Etat en complément des versements des assurances déjà existantes.

Garantir les risques locatifs va permettre à ceux qui sont en travail discontinu ou aux jeunes d'avoir un accès au logement sans faire appel à la caution d'un parent.

Le premier contrat de location avec la garantie des risques locatifs (GRL) a été signé début mars. Pour bénéficier de ce nouveau dispositif, le propriétaire doit souscrire un "contrat GRL" auprès d'un assureur ayant signé une convention avec le fonds de garantie des risques locatifs. Il lui en coûte 2,50 % du montant du loyer.

## ASSEMBLEE GENERALE DU 06 FEVRIER 07

L'assemblée générales s'est tenue le 6 février 2007 à Paris.

Nous pouvons en retenir les éléments suivants :

- L'UNCLLAJ accueille son nouveau président Monsieur Hervé MÄHL, actuellement directeur du CLLAJ de Romans sur Isère dans la Drôme.
- Malgré les difficultés financières connues par les CLLAJ et les Services Logement, ces structures continuent d'être animées par une détermination et une

vitalité croissante.

- L'attractivité et la crédibilité de l'UNCLLAJ vis à vis des associations adhérentes ou susceptibles d'adhérer se joue notamment sur la mutualisation des expériences. Un des atouts de l'UNCLLAJ est de fédérer des initiatives locales et de faire valoir une cohérence de l'ensemble.
- En matière de représentation et de crédibilité, l'UNCLLAJ a pris un bon départ, continue d'être présente dans les débats publics et tente de faire reconnaître la

pertinence des CLLAJ et SLJ.

- La création des associations régionales a également progressé. Ce travail de promotion et de regroupement reste à poursuivre.
- La mise en place des groupes de travail nationaux pour passer d'une phase constructive à une réelle phase fonctionnelle. ces groupes permettront à chacune des structures de participer à la vie de l'Union.



## LES GROUPES DE TRAVAIL



Comme énoncé dans l'article précédent, des groupes de travail nationaux vont voir le jour cette année.

A travers ceux là, l'UNCLLAJ espère pouvoir réellement répondre à sa fonction de tête de réseau et fédérer les adhérents sur des objectifs communs.

Tendre vers l'accroissement du sentiment d'appartenance de toutes les structures qui se joignent à l'union (quelque soit leur histoire, leurs missions et leur territoire)

demeure une priorité du réseau.

Comptant sur la mobilisation de chacun et conscients de l'important temps de travail pouvant être consacré à ce type de regroupement, les référents des groupes apporteront une attention particulière au nombre de rencontres et à la durée consacrée à ceux là.

Nous vous rappelons les thèmes :

1. Evolution des statuts et du règlement intérieur de

l'UNCLLAJ

2. Travail sur la complémentarité et le partenariat avec les autres réseaux nationaux.
3. Rédaction d'un argumentaire politique sur le logement des jeunes et les enjeux sur le développement local sur cette question.
4. Accompagnement du développement de la GRL
5. Professionnalisation des acteurs « définition des métiers CLLAJ ».

Pour plus de renseignements, vous

## L'UNCLLAJ ET SON ACTIVITE

### Le guide

Ahmel DJIOUI a terminé son tour de France des CLLAJ et Services logement. Elle va passer à l'écriture du guide.

Ce document aura pour objectif de démontrer comment l'ensemble de ses adhérents répond à la circulaire n°383 du 29 juin 1990 et continue à œuvrer pour le logement autonome des jeunes.

Composé de manière synthétique et avec un tableau récapitulatif, il devrait permettre aux lecteurs de trouver des informations claires et précises. Il précisera les différents contextes géographiques, les contextes politiques, les contextes démographiques, les financements, les missions et les relations partenariales de chaque Claj et Services logement.

### L'enquête

Le questionnaire a été distribué auprès de tous les CLLAJ et Services logement de l'annuaire national ([www.uncllaj.fr](http://www.uncllaj.fr)).



A l'heure actuelle, l'UNCLLLAJ récolte les questionnaires remplis par les professionnels volontaires et attend les questionnaires des retardataires.

Le dépouillement des questionnaires devrait se réaliser courant mai.

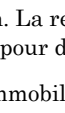
## LES CLLAJ ET LES SERVICES LOGEMENT

Voici quelques actions mises en place par les CLLAJ ou Services Logement adhérents. Bien évidemment toutes ces actions ne sont que des exemples et peuvent être déjà inscrites dans les missions d'autres structures. En revanche, elles peuvent donner des idées à des CLLAJ qui souhaiteraient étendre leurs actions.

### Actions en lien avec l'accès ou le maintien dans un logement :

- **La bourse au logement** au CLLAJ d'Angoulême. C'est une liste de logements accessible aux jeunes en fonction de leurs demandes. Les propriétaires participent financièrement par une adhésion annuelle.
- **Le guide logement** de l'association des CLLAJ Ile de France est un guide reprenant différentes rubriques « La recherche d'un logement, l'accès au logement, être locataire, vous quittez un logement, le budget. » et est distribué aux jeunes qui souhaitent des informations aux CLLAJ de la région..
-  **L'atelier « accès dans un logement »** du CLLAJ de Paris (en lien avec la CAF et l'organisme HLM). Cet atelier est constitué de modules pour permettre l'apprentissage des « petits » travaux à effectuer dans un logement. Les jeunes s'engagent dans cette action et pourront accéder à un logement dans le parc social.
- **L'action « TOUTENCAMION »** du CLLAJ de Quimper consiste à mettre à disposition un camion et un technicien du CLLAJ. Le coût étant financé par le ménage ou le jeune et par le conseil Général à hauteur maximum de 80 % en fonction des ressources en fonction des ressources du ménage.
- **L'action « aide à l'accès au logement des jeunes issus de l'immigration »** du CLLAJ de La Rochelle permet aux jeunes, victimes de discrimination identifiée, d'être accompagnés dans leurs démarches de recherche de logement.
- **L'atelier « simulation d'état des lieux »** du CLLAJ de Lyon. Cette action en partenariat avec un office public de l'habitat permet aux jeunes d'imaginer ce qu'est un état des lieux.
- **Le réseau de bénévoles du CLLAJ** de Saint Quentin en Yvelines apporte un soutien au CLLAJ car il permet de le suivi et l'aide à l'installation des jeunes dans leur accès ou leur maintien dans un logement.
-  **L'atelier Bricolage « Briques aux locs »** au CLLAJ de Valence dans la Drôme met à disposition 12 stages qui reprennent les gestes simples à l'entretien ou à la rénovation d'un logement.
- **L'AIO en ligne** de l'association régionale des CLLAJ Rhône Alpes consiste à répondre à tous les jeunes internautes à la recherche de renseignements et de les orienter vers les organismes spécialisés.

### Actions en lien avec le logement temporaire

-  **Le logement intergénérationnel** mis en place au Bureau Information Jeunesse de Perpignan. Pour répondre à une importante demande de la part des jeunes et pour rompre l'isolement de certaines personnes âgées, le BIJ a développé cette action.
- **L'accueil des jeunes en situation d'urgence** du Service logement d'Annecy, en lien avec la DDASS du département, le service logement est habilité à répondre à la demande des jeunes en situation d'errance par des solutions d'urgence .
- **L'accueil des jeunes filles en rupture familiale** au CLLAJ de Toulouse. Le CLLAJ dispose de logements pour des jeunes filles qui suivent leur scolarité et qui n'ont plus de relations familiales.
- **Le Foyer de Jeunes Travailleurs** . L'association Habitat Jeunes du Bassin d'Arcachon a un projet sur son territoire de créer un FJT pour répondre à une demande de jeunes en situation d'emploi ou de formation.
- **Le réseau de propriétaires de chambres meublées** du CLLAJ de Macon. La responsable du CLLAJ a tissé des liens avec une quinzaine de propriétaires qui louent de chambres à des jeunes pour des durées temporaires.
- **La résidence sociale** gérée par le CLLAJ de Martigues. Dans un marché immobilier très tendu, les 16 logements sont des solutions d'hébergements sur ce territoire.

Les financements de ces initiatives sont fortement liés aux volontés locales et peuvent figurer dans des dispositifs particuliers en rapport avec les territoires et les besoins constatés.



Uncllaj

Siège social :

Place du Forez  
3 rue de l'Abbé Rozier  
69001 Lyon

Téléphone 04 72 07 87 17

Télécopie 04 78 29 48 74

Siège administratif :

8, rue de l'Ancienne Bouverie  
26 100 Romans sur Isère

Téléphone : 04 75 71 03 88

Messagerie : animation@uncllaj.fr

*N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques et nous faire part de vos actions qui animent vos structures afin que les numéros suivants vous apportent une entière satisfaction.*

## Flash

- *Dernière adhésion : Cllaj de Perpignan.*
- *Rencontre avec M. Cieutat de la Fondation de France le 1er mars 2007.*
- *Rencontre entre le président de l'UNCLLAJ et ACSE le 12 avril 2007.*

## LE DEVELOPPEMENT D'ASSOCIATIONS

L'UNCLLAJ souhaite la bienvenue dans le réseau au **CLLAJ de Perpignan**, nouvellement créé. Travaillant étroitement en collaboration avec le BIJ de Perpignan et la Mission Locale, le salarié du CLLAJ est chargé en premier lieu de développer le partenariat local et d'intervenir dans les différentes instances locales pour parler de la problématique logement jeune. La création du CLLAJ est une preuve que les territoires sont dans une dynamique participante et sont volontaires pour intervenir sur la problématique. L'UNCLLAJ espère que cette énergie animera les territoires peu ou pas dotés de CLLAJ ou Services Logement. Le CLLAJ se situe 44 rue de la Fusterie 6600Perpignan.

## QUELQUES PISTES

Dans le cadre d'une demande de financements auprès de fondations, Thomas HALLE (chargé de mission de l'association des CLLAJ Rhône Alpes) informe l'UNCLLAJ que la **FONDATION CAMIF SOLIDARITE** peut soutenir les associations pour du matériel de bureau (bureau, chaises...) et non du matériel informatique à celles qui en auraient besoin.

Ces dons sont fonction des stocks disponibles par la fondation.

Pour les CLLAJ ou SLJ intéressés, merci de vouloir faire parvenir à Ahmel DJIOUI ou à Madame TRONCHIN

**Etude sur les bénéficiaires de moins de 30 ans des aides LOCAPASS.**

Pour en savoir plus, vous pouvez vous procurer cette étude dans la documentation du site [www.anpeec.fr](http://www.anpeec.fr)